

**Séance ordinaire du 11 mars 2024
19h00**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 11 mars 2024 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Guy Dupuis

Mesdames les conseillères : Noémi Robitaille
Marie-Pier Bourassa

Messieurs les conseillers : Richard Baril
Nicolas Goulet
Jean-François Jodoin

Le conseiller Jean-Luc Boisclair est absent.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le Maire Guy Dupuis.

Est aussi présent, Francis Baril, Directeur général.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

(2) Adoption de l'ordre du jour

2024-03-19

Il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Richard Baril et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1-Ouverture de la séance.

2-Adoption de l'ordre du jour.

3-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024.

4-Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 et paiement aux fournisseurs en date du 29 février 2024.

5-Suivi et remaniement des comités.

6-Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature des contrats de vente de la phase 2.

7- Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature des contrats de vente de terrains industriels.

8-Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature de la servitude de passage et d'écoulement dans la phase 2.

9-Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature de la servitude d'Hydro-Québec.

- 10-Résolution afin de mandater Jean-Luc Boisclair comme représentant de la municipalité à la régie des déchets.
- 11-Résolution concernant les exemptions de taxes pour les citoyens de la phase 2.
- 12-Résolution pour faire un don à la Fondation médicale Jean-Pierre Despins.
- 13-Résolution afin de créer un fond d'élection de 10000\$.
- 14-Résolution pour faire modifier l'allocation pour le remboursement du kilométrage.
- 15-Résolution afin de mandater Marie-Philippe Dupuis comme signataire pour la demande FFR volet 2 : achat de tables et de chaises pour les loisirs.
- 16-Résolution concernant la demande de subvention de 1200\$ de la paroisse Notre-Dame de la paix
- 17-Résolution pour le transfert d'une somme de 8000\$ ramassé lors de « La petite aventure ».
- 18-Résolution pour l'achat de 4 affiches d'arrêt lumineux dont une partie est défrayée par le fond FDST.
- 19-Résolution pour l'achat de 2 indicateurs de vitesse dont une partie est défrayée par le fond FDST.
- 20-Résolution pour l'achat de 20 tables rondes et de 12 tables rectangulaires.
- 21-Résolution pour l'achat de mélange sel et sable.
- 22-Annulation de la résolution d'Englobe afin de réaliser les études environnementales de la phase 1.
- 23-Résolution pour mandater la Firme Labo Montérégie pour réaliser l'Étude environnementale de la phase 1 pour un montant de 2,500\$.
- 24- Résolution au centre de services scolaire de La Riveraine
- 25-Période de questions.
- 26-Levée de l'assemblée.

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

2024-03-20

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du 12 février 2024 tel que rédigé.

(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 et paiement aux fournisseurs en date du 29 février 2024.

2024-03-21

Considérant que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 29 février 2024;

Il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil d'autoriser les comptes à payer d'un montant de 174,527.22\$.

(5) Suivi et remaniement des comités

Considérant que la Municipalité désire nommer des membres du conseil au sein de ses comités consultatifs créés pour l'aider dans son processus décisionnel;

Considérant que la Municipalité doit nommer des représentants auprès d'organismes locaux et régionaux;

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de nommer jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des comités suivants :

Régie des déchets : Jean-Luc Boisclair

MADA : Guy Dupuis

Office municipal d'habitation : Richard Baril

Comité des loisirs : Noémi Robitaille

Bibliothèque municipale : Noémi Robitaille

FDST : Marie-Pier Bourassa

CCU : Nicolas Goulet et Jean-François Jodoin

Chambre de commerce : Guy Dupuis et Jean-Luc Boisclair

Sécurité incendie : Richard Baril et Jean-François Jodoin

Voirie, aqueduc et assainissement : Jean-Luc Boisclair et Jean-François Jodoin

Maire suppléant : Jean-Luc Boisclair

Comité des entreprises : Marie-Pier Bourassa

Projet domiciliaire et industriel : Nicolas Goulet et Richard Baril

Nouveaux arrivants : Marie-Pier Bourassa

Ressources humaines : Jean-François Jodoin et Nicolas Goulet

Sécurité civile : Richard Baril et Jean-François Jodoin

(6) Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature des contrats de vente de la phase 2

2024-03-22

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le promoteur d'un développement domiciliaire communément connu sous l'appellation phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains ont été mis en vente au public ;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la municipalité doivent être nommés afin d'effectuer la signature de l'acte de vente. ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de doit pas être inférieur à 7\$ le pied carré pour les gens qui se sont manifestés avant le 25 janvier 2024 et de 7,50\$ pour les intéressés subséquents

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Nicolas Goulet et secondé par Jean-François Jodoin que le conseil municipal nomme monsieur le Maire Guy Dupuis et monsieur Francis Baril directeur général afin de représenter la municipalité lors de la signature des contrats de vente.

(7) Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature des contrats de vente de terrains industriels.

2024-03-23

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de terrains industriels ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains ont été mis en vente au public ;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la municipalité doivent être nommés afin d'effectuer la signature de l'acte de vente.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie-Pier Bourassa et secondé par Richard Baril que le conseil municipal nomme monsieur le Maire Guy Dupuis et monsieur Francis Baril directeur général afin de représenter la municipalité lors de la signature des contrats de vente.

(8) Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature de la servitude de passage et d'écoulement dans la phase 2.

2024-03-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de terrains industriels ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures d'écoulement sont présents sur certains terrains ;

CONSIDÉRANT QUE des dans le futur des opérations de nettoyage et d'entretien des fossés d'écoulement devront être réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la municipalité doivent être nommés afin d'effectuer la signature de l'acte de vente ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Baril et secondé par Nicolas Goulet que le conseil municipal nomme monsieur le Maire Guy Dupuis et monsieur Francis Baril directeur général afin de représenter la municipalité lors de la signature des contrats de servitude et d'écoulement.

(9) Résolution afin de mandater Guy Dupuis et Francis Baril pour la signature

de la servitude d'Hydro-Québec

2024-03-25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le promoteur d'un développement domiciliaire communément connu sous l'appellation phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures énergétiques et de transport d'électricité devront être installées sur les terrains afin de fournir les citoyens en courant électrique ;

CONSIDÉRANT QUE dans le futur, des opérations de mise en place de ces dits équipements auront lieu ;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la municipalité doivent être nommés afin d'effectuer la signature de l'acte de vente. ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Noémi Robitaille et secondé par Richard Baril que le conseil municipal nomme monsieur le Maire Guy Dupuis et monsieur Francis Baril directeur général afin de représenter la municipalité lors de la signature des contrats de servitude pour les équipements d'Hydro-Québec.

(10) Résolution afin de mandater Jean-Luc Boisclair comme représentant de la municipalité à la régie des déchets.

2024-03-26

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir un ou une personne qui la représente à la régie des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit être une ou un élu ;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui représente la municipalité a le droit de se prévaloir de tous les privilèges qui y sont rattachés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie-Pier Bourassa et secondé par Noémi Robitaille que le conseil municipal nomme monsieur Jean-Luc Boisclair afin de la représenter à la régie des déchets.

(11) Résolution concernant les exemptions de taxes pour les citoyens de la phase 2.

2024-03-27

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le promoteur d'un développement domiciliaire communément connu sous l'appellation phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire promouvoir la vente des terrains de la phase 2 en offrant des avantages aux nouveaux constructeurs ;

CONSIDÉRANT QUE pour les 2 première années les nouveaux constructeurs seront exemptés de payer leurs taxes municipales foncières à 100% ;

CONSIDÉRANT QUE pour les 2 années subséquentes les nouveaux constructeurs seront exemptés de payer leurs taxes municipales foncières à 50% ;

CONSIDÉRANT QUE les paiements normaux doivent être exécutés lors de la réception du compte de taxes et que la municipalité procédera par la suite à un remboursement correspondant à la hauteur de l'année dans laquelle se trouve le citoyen

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Baril et secondé par Marie-Pier Bourassa que le conseil municipal accorde au nouveaux constructeurs un congé des taxes tel que stipulé dans le présent article.

(12) Résolution pour faire un don à la Fondation médicale Jean-Pierre Despins
2024-03-28

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur la santé de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci désire promouvoir de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation Jean-Pierre Despins répond aux valeurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Nicolas Goulet et secondé par Jean-François Jodoin que le conseil municipal effectue un don par l'achat de deux billets lors du souper annuel de la fondation Jean-Pierre Despins.

(13) Résolution afin de créer un fond d'élection de 10,000\$
2024-03-29

Considérant que la municipalité désire mettre en place un fond réservé pour les élections;

Considérant qu'antérieurement le montant était retiré du fond général;

Considérant qu'aucun montant n'a été réservé depuis la dernière élection de 2021;

En conséquence, il est proposé par Richard Baril et secondé par Noémi Robitaille que le conseil municipal autorise la mise en place d'un fond réservé pour les élections d'un montant total de 10000\$ dont 7500\$ cette année et 2500\$ les années subséquentes.

(14) Résolution pour modifier l'allocation pour le remboursement du kilométrage.
2024-03-30

Considérant que le prix de l'essence est à la hausse;

Considérant que les déplacements des travailleurs et des élus sont sujets au remboursement;

Considérant que la municipalité tient à redonner la juste part des déplacements à ses travailleurs;

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille et secondé par Jean-François Jodoin que le conseil municipal ajuste le prix des déplacements au kilomètre en fonction des normes établies par les différents paliers de gouvernement.

(15) Résolution pour mandater Marie-Philippe Dupuis comme signataire pour la demande FRR volet 2 : achat de tables et de chaises pour les loisirs.

2024-03-31

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer le remplacement des tables et des chaises qui servent lors de la location des salles par les citoyens ;

CONSIDÉRANT l'usure avancée des chaises et des tables que la municipalité possède ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre à ses citoyens un service de location de salle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Jodoin et secondé par Noémi Robitaille que le conseil municipal nomme Marie-Philippe Dupuis comme signataire du volet FFR volet 2.

(16) Résolution concernant la demande de subvention de 1220\$ de la paroisse Notre-Dame de la paix

2024-03-32

Considérant que la paroisse Notre-Dame de la paix doit faire inspecter annuellement le monte personne;

Considérant qu'il s'agit d'un service essentiel pour les personnes à mobilité restreinte;

Considérant que la municipalité offre à ses citoyens un service de location de salle et d'activité dans la salle où se trouve le monte-personne;

En conséquence il est proposé par Richard Baril et secondé par Nicolas Goulet que le conseil municipal donne une subvention de 1200\$ pour l'inspection du monte-personne.

(17) Résolution concernant le transfert d'une somme de 8000\$ ramassé lors de « La petite aventure »

2024-03-33

Considérant que la municipalité avait tenu une activité de financement pour les loisirs de Sainte-Perpétue;

Considérant que les montants amassés devaient servir au camp de jour et autres activités de loisirs;

Considérant que l'ancienne administration n'avait pas créé de fond strictement aux loisirs avec cette somme;

Considérant que l'argent amassé a été placé dans le fond général de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Marie-Pier Bourassa et secondé par Noémi Robitaille que le conseil municipal accepte de transférer un montant de 8000\$ du fond général vers le budget loisirs afin de réaliser différentes activités.

(18) Résolution pour l'achat de 4 panneaux d'arrêts lumineux dont une partie est défrayée par le fond FDST
2024-03-34

Considérant que la sécurité des citoyens est primordiale pour les élus de la municipalité de Ste-Perpétue;

Considérant que les élus de la municipalité désirent être proactifs en prévenant les incidents et les accidents potentiels;

Considérant que plusieurs citoyens ont manifesté leurs inquiétudes concernant les automobilistes délinquants;

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille et secondé par Nicolas Goulet que le conseil municipal procède à l'achat de 4 panneaux d'arrêts lumineux et que ceux-ci soient installés aux coins Rang Sainte-Anne et route 259, Rang Saint-Charles et route 259, rang Bureau et route 259 et rue Sainte-Anne et 259.

(19) Résolution pour l'achat de 2 panneaux indicateurs de vitesse dont une partie est défrayée par le fond FDST.
2024-03-35

Considérant que la sécurité des citoyens est primordiale pour les élus de la municipalité de Ste-Perpétue;

Considérant que les élus de la municipalité désirent être proactifs en prévenant les incidents et accidents potentiels;

Considérant que plusieurs citoyens ont manifesté leurs inquiétudes concernant les automobilistes délinquants;

En conséquence, il est proposé par Marie-Pier Bourassa et secondé par Richard Baril que le conseil municipal procède à l'achat de 2 panneaux indicateurs de vitesse et que ceux-ci soient installés de façon aléatoire sur le territoire.

(20) Résolution pour l'achat de 20 tables rondes et de 12 tables rectangulaires.
2024-03-36

Considérant que la municipalité offre un service de location de salle à ses citoyens;

Considérant que le matériel que nous détenons aux fins de mobilier est désuet;

Considérant que la municipalité tient à offrir ce service à ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille et secondé par Marie-Pier Bourassa que le conseil procède à l'achat de 20 tables rondes et de 12 tables rectangulaires afin de remplacer le mobilier désuet lors des locations de salles.

(21) Résolution pour demander au conseil municipal un déboursé concernant l'achat d'un mélange sable et sel non prévu au contrat de déneigement.

2024-03-37

Considérant que le contrat de déneigement des chemins de la municipalité a été attribué aux entreprises Sarigo;

Considérant que la quantité de sable et de sel au contrat était nettement sous-estimée;

Considérant que la municipalité tient à la sécurité des utilisateurs de la route, des piétons etc.

Considérant qu'une entente verbale entre un élu et les entreprises Sarigo est survenue disant que seulement le mélange sable et sel serait payé et que le contracteur l'étendra lors de ses opérations normales de déneigement;

En conséquence, il est proposé par Nicolas Goulet et secondé par Jean-François Jodoin que le conseil municipal procède à l'achat d'un mélange sable et sel jusqu'à la hauteur de 10000\$

(22) Annulation de la résolution d'Englobe afin de réaliser les études environnementales de la phase 1.

2024-03-38

Considérant qu'un appel d'offre a été fait pour la réalisation d'une étude environnementale de phase 1 pour le projet de la route 259;

Considérant que la firme Englobe a été la plus basse soumissionnaire;

Considérant qu'une erreur administrative de la part du consultant a été faite et que le plus bas soumissionnaire était la firme Labo Montérégie;

Considérant que le consultant s'est ravisé dans ses recommandations et que celui-ci nous a demandé d'annuler la résolution faite pour Englobe;

En conséquence, il est proposé par Richard Baril et secondé par Jean-François Jodoin que le conseil procède à l'annulation de la résolution mandatant Englobe pour effectuer la réalisation de l'étude environnementale de phase 1 de la route 259.

(23) Résolution afin de mandater la firme Labo Montérégie pour réaliser l'étude environnementale de la phase 1 pour un montant de 2500\$

2024-03-39

Considérant qu'un appel d'offre a été fait pour la réalisation d'une étude environnementale de phase 1 pour le projet de la route 259;

Considérant que la firme Labo Montérégie a été la plus basse soumissionnaire;

Considérant que les travaux doivent être réalisés durant l'été 2024;

Considérant que le consultant nous a fait la recommandation d'octroyer le contrat à la firme Labo Montérégie;

En conséquence, il est proposé par Noémi Robitaille et secondé par Marie-Pier Bourassa que ce conseil municipal octroie le mandat à la firme Labo Montérégie pour effectuer la réalisation de l'étude environnementale de phase 1 de la route 259 pour un montant de 2500\$.

(24) Résolution afin de demander au centre de services scolaire de La Riveraine d'assurer à la municipalité que l'école La Jeunesse reconnaisse le programme d'agriculture et qu'elle soit en mesure d'accepter l'augmentation de la clientèle provenant de l'expansion de la municipalité dans son école locale.

2024-03-40

Considérant que les places à l'école La Jeunesse sont limitées;

Considérant que l'école détient l'endroit physique pour accueillir au moins un groupe de plus;

Considérant que la municipalité est en plein développement au niveau domiciliaire;

Considérant que certains élèves ont déjà fait l'objet d'un transfert vers une autre école;

En conséquence, il est proposé par Marie-Pier Bourassa et secondé par Richard Baril que le conseil municipal demande au centre de Services scolaire de La Riveraine d'assurer à la municipalité que l'école La Jeunesse reconnaisse le programme d'agriculture et qu'elle soit en mesure d'accepter l'augmentation de la clientèle provenant de l'expansion de la municipalité dans son école locale.

(25) Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens présents.

(26) Levée de l'assemblée

2024-03-41

Il est proposé par Jean-François Jodoin, appuyé par Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de lever la séance.

Guy Dupuis
maire

Francis Baril
Directeur- général
Greffier -trésorier

Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Dupuis , maire _____

